Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France

HAUTS-DE-FRANCE
2024-2025

AIRES ÉDUCATIVES

COMMENT FAIRE FINANCER UN PROJET D'AIRE ÉDUCATIVE ?

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté Égalité Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

GRAINE HAUTS-DE-FRANCE
Le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement

ÉTAT

Financeurs	Lien vers le dispositif	Public cible	Types d'actions financées	Taux d'aide	Cumul et compatibilité des aides	Plafond d'aide par projet	Période du dépôt des dossiers	Phase d'instruction	Contact
OFB (Office Français de la Biodiversité) **Trousse à projets**	Site internet de l'OFB	Ecoles, collèges et lycées (du CE2 à la Terminale)	Cible principale de l'AAP : charge de personnel	Montant forfaitaire pour 2 ans	Le projet ne doit pas bénéficier d'un co-financement du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ou d'un de ses établissements publics sous tutelle (DREAL, Agence de l'eau, etc.)	**Phase 1** : 4000€ forfaitaire pour une période de 2 ans pour les projets ayant démarré en 2023-2024 ou avant et inscrits sur SAGAE. **Phase 2 :** 5000€ forfaitaire pour une période de 2 ans pour des projets démarrant en 2025-2026	**1er juin au 16 septembre inclus :** dépôt de l'intention de candidater, sur le site Trousseaprojets.fr	**Début novembre** : annonce des projets retenus **Fin novembre / début décembre** : versement des subventions	**Hélène Brault** OFB Hauts-de-France helene.brault@ofb.gouv.fr
	trousseaprojets.fr			Dons sans plafond		**Objectif** : obtenir minimum 100€ de financement participatif pour obtenir le financement de l'OFB	**15 octobre inclus** : clôture de la collecte de financement participatif		**Elodie Chambre** GRAINE Hauts-de-France 06 35 62 66 94 elodie@grainehdf.fr
Parc Naturel Marin Estuaires picards et Mer d'Opale	CERFA 12156	Une école primaire située dans une commune du Parc, entre Ambleteuse et Le Tréport (inclus). Un collège ou un IME dont la carte scolaire comprend au moins une commune du Parc et dont le périmètre est défini dans le Parc.	Cible principale de l'AAP : charge de personnel	Financement annuel forfaitaire		4 000 € maximum, ne représentant pas plus de 80% du budget total	9 Septembre 2025 au plus tard	Les demandes seront soumises au bureau le 12 septembre et au prochain conseil de gestion du Parc naturel marin en octobre	**Louise Haelart** louise.hazelart@ofb.gouv.fr parcmarin.epmo@ofb.gouv.fr
Agence de l'Eau Artois-Picardie "AAP Politique Jeunesse, la place des 15-25 ans dans le débat pour l'eau"	Descriptif de l'Appel à projets ***Vérification en cours***	Lycées					**1ère séquence :** 30 novembre 2024 **2ème séquence :** 30 novembre 2025		Christine DERICQ c.dericq@eau-artois-picardie.fr

ÉTAT (suite)

Financeurs	Lien vers le dispositif	Public cible	Types d'actions financées	Taux d'aide	Cumul et compatibilité des aides	Plafond d'aide par projet	Période du dépôt des dossiers	Phase d'instruction	Contact
Pass Culture	Site du Pass Culture	Collèges et lycées	Financement d'intervention avec des expert·es scientifiques et techniques voir artistiques et culturels sur le sujet biodiversité. Financement d'ateliers ou de billetterie de spectacle / conférence.			25€ par élève pour les 6e, 5e 4e et 3e. 30€ par élève pour les 2nde et les CAP. 20€ par élève pour les élèves de 1ère et terminale. Chaque établissement est autonome dans la gestion de son budget Pass Culture.	Au fil de l'eau (besoin de déposer les offres sur la plateforme au plus tard 72H avant la date de survenance de l'évènement) ***En attente des contacts par académie***		**https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Hauts-de-France/Actualites/Grands-projets/Pass-Culture-en-Hauts-de-France/Contacter-le-pass-Culture-en-Hauts-de-France**
Fond d'Innovation pédagogique "Notre école, faisons-la ensemble"	Guide de dépôt des projets	Ecoles, collèges et lycées	Les fonds attribués au titre du FIP s'inscrivent dans une logique complémentaire aux investissements effectués par les collectivités territoriales ou d'autres fonds susceptibles d'être mobilisés. Ils peuvent notamment permettre de financer du matériel ou des activités pédagogiques ainsi que des intervenant·es extérieur·es	Jusqu'à 100% (30% d'avance et 70% de l'aide sur service-fait)		Pas de montant minimum ni de plafond indiqué	Instruction au fil de l'eau		

COLLECTIVITÉS

Communauté de communes des Deux Vallées "AAP Aires éducatives"	**Note de cadrage** dans le cadre du Plan Local Biodiversité	Ecole, collèges et lycées du territoire	Frais de fonctionnement directement liés aux actions mises en place dans le cadre du projet d'aire éducative	Forfait	cumulable et compatible avec d'autres sources de financement	3 000 €	24 février 2025	retour le 10 mars 2025	Annabelle ROBIN annabellerobin@cc2v.fr

Certaines communautés de communes et mairies peuvent financer une partie de vos projets, contactez-les afin de vérifier la faisabilité et les modalités de financement.

FONDATIONS ET ACTEURS PRIVÉS

Certaines entreprises et fondations peuvent financer vos projets. Rapprochez-vous des entreprises installées sur votre territoire et des fondations qui financent des projets environnementaux et des projets d'éducation.

Quelques exemples

AAP Fond MAIF pour l'Education

AAP Fondation Crédit Mutuel "Vert l'Avenir"

CONSEILS

Pour les financements OFB, bien avoir connaissance des plateformes et des dates clés associées :

pour s'inscrire **SAGAE**
jusqu'au 15 octobre

TROUSSE À PROJETS
pour se faire financer 5 000 €
pour 2 ans **jusqu'au 16 septembre**

Co-construire son projet est essentiel :

Cela permet de définir de manière concertée un **budget prévisionnel** sur une ou plusieurs années. En fonction des contextes, les demandes de financement seront déposées soit par les établissements scolaires, soit par la structure accompagnatrice. Cela peut comprendre les **interventions de la structure accompagnatrice**, d'un **expert**, le **matériel d'observation**, le **transport**, les **projets des élèves**, la **communication** etc.

Vous souhaitez soutenir les aires éducatives ?

Contactez l'OFB
aireseducatives@ofb.gouv.fr

Suivez le guide

Le GRAINE Hauts-de-France
vous accompagne :
elodie@grainehdf.fr
06 35 62 66 94

ARB
Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France

Fondée par l'État, l'OFB, la Région ainsi que les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, l'ARB HdF a pour objectifs de fédérer les énergies au travers d'une organisation partenariale. Elle favorise l'appropriation des enjeux de la biodiversité, apporte son soutien à l'ingénierie des acteurs publics et privés et mène une communication au plus près des acteurs et des citoyens.